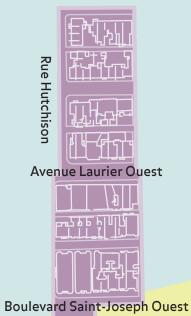


# AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ AVENUE LAURIER 1

# **Avenue Fairmount Ouest**

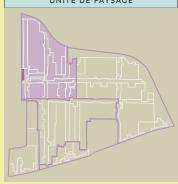


# CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette unité de paysage a été nommée en vertu de l'importante artère commerciale qui la divise : l'avenue Laurier Ouest. Projetée dès 1876, l'avenue ne sera ouverte qu'en 1890. Cette unité de paysage a été édifiée entre 1907 et le début de la crise économique de 1929.

# CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



### **TISSU URBAIN**

#### Les îlots

Cette unité de paysage est composée d'îlots à trois faces bâties avec ruelle en « T », sauf pour l'îlot situé juste au nord du boulevard Saint-Joseph, qui ne possède pas de ruelle. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers les rues est-ouest, à l'exception de quelques parcelles à l'intersection de l'avenue Laurier et de la rue Hutchinson.

# Le parcellaire

La parcelle moyenne est étroite et profonde. Sa largeur type est de 7,5 mètres et sa profondeur varie de 20 à 30 mètres. La proportion est de l'ordre de 1:3 ou 1:4. Quelques parcelles ont été fusionnées en largeur sur l'avenue Laurier et en profondeur sur le boulevard Saint-Joseph.

# **IMPLANTATION**

# Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE RECUL AVANT : de 0 à 3,5 mètres.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : irrégulier sur certaines rues.

MARGES LATÉRALES: aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES: Les bâtiments, qui se prolongent
presque jusqu'à la ligne de lot arrière,
possèdent des annexes seulement si
l'implantation dégage une cour.





### Les aménagements extérieurs

On retrouve quelques arbres matures sur les propriétés privées, mais il y a peu d'aménagements extérieurs en raison de la faible marge de recul avant.

#### ΒÂΤΙ

# Le type architectural

**Common :** duplex avec marge de recul avant (type 2.2), triplex avec escalier extérieur (type 3.2) et multiplex (type 3.3).

MINORITAIRE: immeuble de rapport sans cour (type 5.1) et immeuble à vocation mixte (type 6).

#### La volumétrie

FORME DU PLAN: Même si la forme du plan varie, tous les plans répondent à la même règle d'organisation: ils sont très profonds, ce qui permet de dégager une ou deux cours latérales dans la partie arrière. Il en résulte des plans en « L », en « T », en « U » ou en « H ». L'inversion des plans en « L » est souvent utilisée d'un bâtiment à l'autre afin de maximiser l'ensoleillement de la cour.

**LARGEUR:** similaire à celle de la parcelle, soit 7,5 mètres.

**HAUTEUR :** 2 ou 3 étages, rez-de-chaussée à environ un mètre du niveau du sol.

TOITURE: toit plat.

**BALCON ET SAILLIE:** Les façades peuvent comporter un ou deux balcons de petites dimensions aux étages, correspondant le plus souvent avec l'entrée d'un des logements.

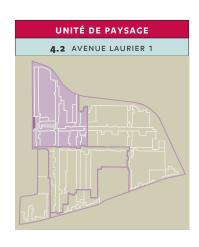
### Les matériaux de revêtement

**CORPS**: brique d'argile rouge ou pierre grise. **TOITURE**: non visible.

**ESCALIER ET BALCON :** quelques escaliers d'origine généralement métalliques et parfois en bois ou en pierre, balcons habituellement peu ornementés.

### Le traitement des façades

**CORPS:** composition asymétrique en deux ou trois travées, la première et la deuxième travées étant composées de façon variable. Alors que la porte du rez-de-chaussée se trouve dans la travée centrale, la position des portes du deuxième niveau ainsi que de la porte du balcon, situé au troisième



niveau, peut alterner entre la première et la deuxième travée d'un bâtiment à l'autre. Seule la composition de la troisième travée demeure constante avec son alignement de fenêtres, la seule variation étant la présence ou non d'une fenêtre en saillie sur tous les niveaux. Un bandeau de pierre de taille est parfois utilisé, particulièrement sur les bâtiments revêtus de pierre à bossage, pour distinguer les étages. Il est à noter que les bâtiments de type immeubles d'appartements ainsi que les bâtiments avec rez-de-chaussée commercial de l'avenue Laurier possèdent une composition de façade différente, plus symétrique.

**COURONNEMENT:** Les corniches, frontons et parapets constituent une caractéristique importante de cette unité de paysage. La variété des formes de leur découpe est remarquable. En faible projection vers l'avant, ces éléments sont en pierre ou en métal.

# Les ouvertures

FENÊTRES: variables.

PROPORTION: habituellement de 1 largeur = 1/2 ou 1/3 hauteur, possibilité de variation sur un même étage, mais constance d'un étage à l'autre.

PORTES: en bois et généralement avec imposte.

ENCADREMENT DES OUVERTURES: linteaux, appuis et chambranles des fenêtres dans le même matériau que le reste de la façade. Ainsi, on retrouve des linteaux faits d'une seule pierre dans le cas des façades en pierre de taille, et un appareillage de briques en soldat dans le cas des façades recouvertes de brique d'argile. Les linteaux sont un élément important dans la composition de la façade, alors que le reste de l'encadrement demeure discret.

### Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION: sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT: façades latérales revêtues de brique d'argile.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE:

asymétrique, mais ouvertures disposées en alignements verticaux réguliers. Les prolongements arrière ouvrent parfois des cours sur la rue. Cette partie du bâtiment peut être marquée par la présence de balcons et d'escaliers extérieurs.

#### **VALEURS PATRIMONIALES**

Aucun bâtiment de cette unité ne possède une reconnaissance patrimoniale particulière soit fédérale, provinciale, municipale ou d'arrondissement.

# Principaux éléments à retenir

Cette unité de paysage présente un degré d'homogénéité assez élevé. La trame urbaine est composée d'îlots avec ruelle dont l'orientation, est-ouest, est atypique dans ce secteur. On y retrouve plusieurs types architecturaux, dont le dominant est un bâtiment contigu multifamilial de deux, trois ou six logements. Dans la majorité des cas, les entrées sont indépendantes et accessibles par des escaliers extérieurs. Cependant, en raison des pressions dues à la commercialisation progressive de l'avenue Laurier, les caractéristiques architecturales des bâtiments de cette avenue ont été relativement altérées.

Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est 5<sup>e</sup> étage Téléphone : 311 ville.montreal.qc.ca/plateau

